

A pourvoir 1 poste

Agent de police municipale - (h/f)
Cadre d'emplois des agents de police municipale – Catégorie C**Service de la police municipale de jour – Brigade motocycliste**
Direction de la police et de la sécurité urbaine (D.P.S.U)

La direction de la police et de la sécurité urbaine compte cent soixante-treize agents. Elle est découpée en quatre services : la police municipale, la protection scolaire, le stationnement payant, la surveillance des bâtiments communaux et, au sein de ce même service, les agents détachés au Tribunal de police.

Le service de la police municipale est composé d'une section et de plusieurs brigades : deux brigades piétonnes, une brigade motocycliste, une section de surveillance nocturne, une salle d'Information et de commandement/Centre de supervision urbain.

MISSION et ACTIVITÉS

Sous l'autorité du chef de service et du chef de brigade, vous exercez les missions de veille et prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques :

- Recherche et relevé des infractions. Régulation de la circulation routière et veille au respect des règles du code de la route.
- Patrouilles motocycliste régulières. Aide, assistance et proximité avec la population.
- Encadrement et sécurisation des manifestations culturelles, sportives, cérémonies et autres services d'ordre.
- Protection des personnes et des biens. Interpellation des auteurs de crimes et délits punis d'une peine d'emprisonnement pour remise aux officiers de police judiciaire de la police nationale.
- Surveillance et intervention sur les bâtiments communaux.

PROFIL REQUIS ET COMPÉTENCES

- ✓ Vous êtes titulaire du grade de gardien-brigadier de Police municipale ou inscrit sur liste d'aptitude.
- ✓ Vous avez effectué la formation initiale d'application au métier de policier municipal. Vous détenez les agréments du Procureur de la République et du Préfet.
- ✓ Vous maîtrisez l'application du cadre juridique de la police municipale et des pouvoirs du maire. Vous savez appliquer les techniques d'intervention, respecter les règles liées à l'utilisation des armes ainsi que la procédure radio.
- ✓ Vous acceptez, si besoin, un travail de nuit et êtes apte à ce rythme de travail.
- ✓ Vous maîtrisez les fonctionnalités courantes des logiciels du Pack Office Windows, de transmission et vidéo-protection. Vous disposez de bonnes qualités rédactionnelles (*rédaction de PV et rapports*).
- ✓ Vous êtes à l'écoute et faites preuve de discrétion. Vous analysez les demandes et doléances de la population et apportez les réponses appropriées.
- ✓ Vous savez adopter un bon comportement face à des situations de crises ou face à des individus agressifs.
- ✓ Vous maîtrisez le cadre juridique réglementant l'usage des armes.
- ✓ Vous faites preuve de disponibilité, rigueur, discrétion et vous respectez le Code de déontologie de la Police municipale.

CONDITIONS D'EXERCICE LIÉES AU POSTE

- ✓ Tenue et présentation irréprochables.
- ✓ Permis A (moto) et B indispensables.
- ✓ Rythme de travail très variable en fonction des événements (*soirées, nuits, week-end, jours fériés*).
- ✓ Port d'armes, de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire.
- ✓ Formation continue et d'actualisation des connaissances juridiques et réglementaires.

Votre acte de candidature comprenant lettre de motivation et C.V doit être adressé

au plus tard le : 11 avril 2021

à monsieur le Maire de la ville de Caen - Direction mutualisée des ressources humaines
sur l'adresse mail : drh.offredemploi@caenlamer.fr